

CONDITIONS GENERALES

1) DUREE MINIMALE :

En locatif : une semaine du samedi au samedi (sauf week-end promotion ou accord particulier avec la direction).

Arrivée 16 heures, départ 10 heures. La location est effective après notre accord et après réception de votre acompte de 25 % de la totalité du séjour.

Emplacement :

Arrivée 12 heures, départ 12 heures. La location est effective après notre accord et après réception de votre acompte de 25 % de la totalité du séjour. Pour le camping, les arrivées et les départs peuvent se faire en semaine, en fonction des disponibilités (voir la réception).

2) DATE DE PRISE EN CONSIDERATION DES RESERVATIONS :

- Vous renvoyez au camping le contrat en 2 exemplaires accompagné de l'acompte.
- 1 exemplaire de votre contrat est signé par la camping et renvoyé.
- Le contrat est valide après encaissement de l'acompte.

3) ANNULATION DES RESERVATIONS :

- Toute annulation devra être effectuée 30 jours avant
- En cas d'annulation du contrat, le dépôt est conservé.

4) DISPOSITIONS GENERALES :

Location : le jour prévu de l'arrivée, la location est disponible à 12 heures. La location doit être libre à 12 heures, le jour du départ.

Emplacement : Le jour prévu de l'arrivée, l'emplacement est disponible à 11 heures, le jour du départ.

En cas de retard, nous vous prions de nous avertir, l'emplacement pour le locatif restant à votre disposition 24 heures sans réduction de prix de séjour. Passé ce délai, la direction pourra redisposer de l'emplacement ou du locatif et les sommes préalablement versées restent acquises au camping. Tout contrevenant à ces règles n'entraînera en aucun cas d'indemnité de la part du camping.

Tout campeur doit respecter le règlement intérieur du camping.

La Direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement, les personnes qui manqueraient gravement au respect du règlement intérieur ou qui auraient données de fausses informations concernant les occupants de la parcelle.

Les enfants : ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et juridiquement responsables, notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition.

5) ASSURANCE :

Tout locataire et campeur doit être assuré. Le camping dégage sa responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, ou autre sinistre relevant de la responsabilité du locataire ou du campeur. En cas de litige, les tribunaux de Millau sont seuls compétents.

6) CAUTION :

Locatif :

- 1 caution de 300 euros est demandée à l'arrivée pour la location,
- + 1 caution de 50 euros pour la propreté,
- elles sont restituées au départ après constat des lieux contradictoire indiquant aucune détérioration, disparition et présentant un état de propreté irréprochable.
- En cas de dégâts supérieurs au montant de la caution le locataire s'engage à rembourser le reste des réparations.

7) ANIMAUX :

Tous les animaux doivent avoir un certificat de vaccination et être tenus en laisse.
Non acceptés animaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

8) INVENTAIRE :

- 1 fourni avec le bon de confirmation
- 1 fourni à l'arrivée